

# BOURGES À VÉLO

## LEGENDE

 STATIONNEMENT À VÉLOS SÉCURISÉ

 BIBLIOTHÈQUE

 PISCINE

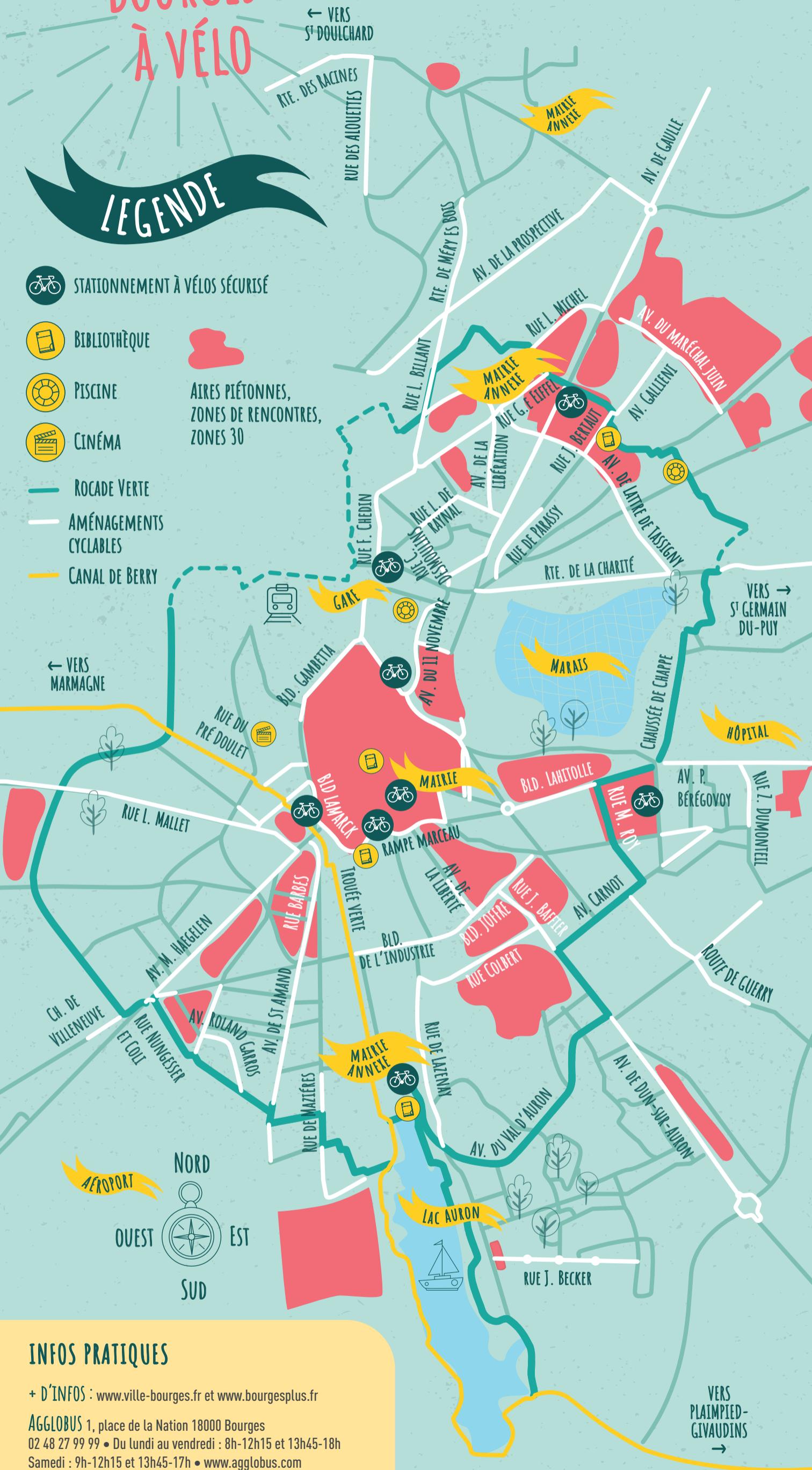
 CINÉMA

 ROCADE VERTE

 AMÉNAGEMENTS  
CYCLABLES

 CANAL DE BERRY

AIRES PIÉTONNES,  
ZONES DE RENCONTRES,  
ZONES 30



## INFOS PRATIQUES

+ D'INFOS : [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr) et [www.bourgesplus.fr](http://www.bourgesplus.fr)

AGGLOBUS 1, place de la Nation 18000 Bourges  
02 48 27 99 99 • Du lundi au vendredi : 8h-12h15 et 13h45-18h  
Samedi : 9h-12h15 et 13h45-17h • [www.agglobus.com](http://www.agglobus.com)

ACCÈS AUX BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES :  
[www.modulo-energies.fr](http://www.modulo-energies.fr)

APPLI GEOVELO : [www.geovelo.app/fr](http://www.geovelo.app/fr)

0 250 500 MÈTRES

## LIBRE COMME L'AIR

ÉCOLOGIQUE, BON POUR LA SANTÉ, PRATIQUE ET ÉCONOMIQUE, LE VÉLO EST LE MODE DE TRANSPORT URBAIN IDÉAL. Pour que tous les Berruyers puissent se déplacer facilement et en toute sécurité, le réseau d'aménagement cyclable continue à être développé et densifié, pour relier les différents quartiers de la ville et les communes voisines, et favoriser les déplacements non polluants : pistes en site propre, bandes cyclables, chaussidoux, zones 30... De nombreux aménagements variés sont réalisés pour répondre aux contraintes et particularités de chaque espace.



### LA ROCADÉ VERTE

Pour une promenade plus bucolique qu'un déplacement dans les rues, parcourez à vélo la Rocade Verte et les bords du Canal de Berry. Sur plus de 15 km, vous pourrez vous promener à vélo et en toute sécurité au bord de l'eau ou à travers des sites naturels.

## RECHARGER SON VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

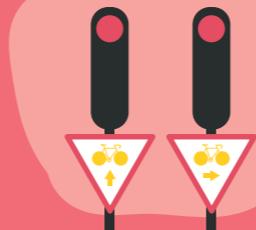
Les abonnés au réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques « Modulo » peuvent recharger leur batterie sur les différentes bornes réparties sur l'espace public et dans certains parkings (localisation sur : [www.modulo-energies.fr](http://www.modulo-energies.fr)).

Les abris à vélos de la gare sont aussi équipés pour la recharge des batteries.

## RAPPELS « CODE DE LA ROUTE »



Les vélos sont autorisés à rouler dans les 2 sens de circulation dans certaines rues à sens unique. Les voies concernées sont indiquées par un panneau spécifique.



### « CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTES »

Aux feux tricolores équipés de ces panneaux, le cycliste se comporte comme à un « cédez-le-passage » classique et peut franchir l'intersection sans attendre que le feu passe au vert.

### PETIT RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Après 8 ans, il est interdit de rouler sur les trottoirs. Par ailleurs dans les aires piétonnes, le cycliste doit rouler à l'allure du pas. Un cycliste doit descendre de son vélo s'il traverse sur un passage piéton. Un utilisateur de trottinette n'est pas un piéton, il doit respecter les mêmes règles qu'un cycliste, et notamment emprunter les aménagements cyclables. Il est important de bien respecter ces consignes pour cohabiter en toute sécurité, notamment avec les piétons.

## SE GARER

Pour garer votre vélo, des arceaux sont répartis à proximité de tous les équipements publics et dans les zones de commerces et de loisirs les plus fréquentées. N'hésitez pas à utiliser le service « Castor + » de la Mairie pour soumettre des idées de localisation pour implanter de nouveaux arceaux.

En complément, des consignes à vélos sont disponibles à différents endroits (Avaricum, Pont d'Auron, Médiathèque, Lac d'Auron, Bibliothèque des Gibjoncs...). Elles sont à fermer avec votre propre antivol.

L'accès aux abris vélos sécurisés collectifs (parkings fermés et sécurisés) de la gare et de Lahitolle est également gratuit. Différentes modalités d'accès sont possibles (badge, code...). Renseignez-vous auprès d'Agglobus.

## LOUER UN VÉLO

Agglobus gère un service de location moyenne et longue durée : vélo classique, pliant, électrique ou encore cargo, l'offre est large ! Vous trouverez toutes les modalités pratiques (prix, localisation des points de location, pièces administratives à fournir...) sur le site d'Agglobus ou directement à l'Espace situé place de la Nation ou au dépôt des bus (23 rue Théophile Lamy). Si vous êtes salarié, pensez à vous faire rembourser la moitié de votre abonnement par votre employeur ! Vous pourrez également trouver sur Bourges un service de location de trottinettes en libre-service ([www.getapony.com](http://www.getapony.com)).

## PROTÉGEZ VOTRE VÉLO...



### 3 RÈGLES D'OR

- J'attache toujours mon vélo : même pour une courte durée ou dans un lieu peu fréquenté.
- J'utilise un antivol en U haute sécurité et j'évite les câbles.
- J'accroche mon vélo à un point fixe, en priorité le cadre.

### VÉLO VOLÉ CERCHE PROPRIÉTAIRE

40% des vélos volés sont retrouvés mais ne peuvent pas être restitués à leur propriétaire faute d'identification.

Aujourd'hui, le marquage des vélos neufs est systématique. Par contre, si vous avez un vélo d'occasion, faites-le marquer avec un numéro unique, référencé dans un fichier national.

En cas de vol, si votre vélo est retrouvé, cela vous permettra d'être contacté pour pouvoir le récupérer.

RV chez l'opérateur de marquage le plus proche en trouvant sa localisation sur [www.apic-asso.com](http://www.apic-asso.com)



## BOURGES À VÉLO



### LE PLAN



### COMMENT REPÉRER VOTRE ITINÉRAIRE ?

Cette carte a l'avantage de vous montrer, en un seul coup d'œil les rues dans lesquelles des aménagements cyclables existent à Bourges. Pour définir votre itinéraire, vous pouvez aussi utiliser l'appli gratuite « Geovelo ». En entrant vos points de départ et d'arrivée, l'appli vous proposera les chemins vous permettant d'emprunter le plus d'aménagements cyclables possible.



### AIDE FINANCIÈRE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO

La communauté d'agglomération Bourges Plus a mis en place une aide financière pour toute personne du territoire souhaitant s'équiper d'un vélo (classique, électrique, pliant, cargo, kit d'électrification...).

Les conditions d'éligibilité et les démarches à faire pour obtenir la prime sont disponibles sur : [www.bourgesplus.fr](http://www.bourgesplus.fr)